

CHELA'H LEKHA 5776



n°323

## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moché envoie 12 espions pour explorer la Terre d'Israël que le peuple est sur le point de conquérir. 40 jours plus tard, ils reviennent avec une gigantesque grappe de raisins, une grenade et une figue magnifique, symboles d'une terre riche et abondante.

Mais 10 de ces espions rapportent que le pays est habité par des géants et des guerriers "plus forts invincibles".

Seuls Caleb et Yéhocoua maintiennent que la terre peut être conquise comme D.ieu l'a promis. Le peuple se désespère et affirme qu'il serait préférable de retourner en Egypte. D.ieu, en colère, décrète que l'entrée des Enfants d'Israël dans la Terre sera retardée de 40 ans, le temps que la génération de la sortie d'Egypte s'éteigne dans le désert.

Un groupe de Juifs pleins de remords décide, malgré les mises en garde de Moché Rabbénoù, de prendre d'assaut la montagne à la frontière de la Terre. Ils subissent une terrible défaite contre les Amalécites et Cananéens. Les lois concernant les offrandes faites de farine et d'huile sont transmises au peuple, ainsi que celles concernant la 'Halla, prélèvement fait sur la pâte du pain.

Un homme transgresse le Chabbath en ramassant du bois. Sa transgression réunit toutes les clauses nécessaires à la mise en œuvre de la condamnation à mort, qui est donc appliquée. D.ieu demande de poser des franges aux 4 coins des vêtements afin de nous souvenir des 613 commandements et de les accomplir : c'est la Mitsva des «Tsitsit».



Pour la réussite matérielle et spirituelle de  
Jeremie Guetz & sa famille



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

### Où sont passés ces quinze jours ?

*Bamidbar (13,3) : "Et Moché les fit partir du désert de Pharan, selon la parole de l'Eternel ; c'était tous des hommes prestigieux, chefs des enfants d'Israël."*

Le mot « Anachim », hommes, désigne toujours, dans la Torah, des personnes respectables ; en l'occurrence, à ce moment-là, ils étaient encore irréprochables.

Un peu plus loin (verset 14,34), Hachem nous dit : « Le châtiment sera fonction du péché, c'est-à-dire du nombre de jours passés à explorer ce pays – jours où vous avez nourri l'intention d'en médire à votre retour : 40 jours d'exploration qui vous condamnent à 40 années d'errance, une année pour chaque jour ». Autrement dit, à titre de punition, les Bné Israël ont dû séjourner dans le désert, une année par jour d'exploration. Si l'on veut compter de façon précise, il manque en fait quinze jours aux quarante ans ! En effet les Bné Israël sont sortis d'Egypte, le quinze du mois de Nissane ; ils ont traversé le Jourdain le dix du mois de Nissane. Il manque donc quatre jours, auxquels il faut ajouter onze jours incontournables de voyage – dans Dévarim (1,2) : « onze jours de 'Horev à Kadech Barnéa » : ce qui fait bien quarante ans moins quinze jours !

C'est la raison pour laquelle Rachi précise : « à ce moment-là, ils étaient irréprochables ». Car si un jour correspond à un an, une heure correspond à 15 jours – 24 fois moins ; et du fait qu'ils restèrent « Cachères » durant cette heure-là – « Ota Chaa », ils ne furent pas punis pour ce moment précisément, soit quinze jours d'errance en moins sur les quarante ans !

PARACHA : CHELA'H LEKHA



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h39 • Sortie : 23h02

### Villes dans le monde

Lyon 21h16 • 22h32  
Marseille 21h04 • 22h16  
Strasbourg 21h16 • 22h39  
Toulouse 21h21 • 22h34

Nice 20h58 • 22h11  
Jerusalem 19h08 • 20h31  
Tel-Aviv 19h21 • 20h34  
Bruxelles 21h41 • 23h10

Los Angeles 19h50 • 20h52  
New-York 20h12 • 21h21  
Londres 21h02 • 22h34  
Casablanca 19h26 • 20h28



**Le livre du Chabbath pour toute la famille**  
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com)



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

### L'histoire du Talit

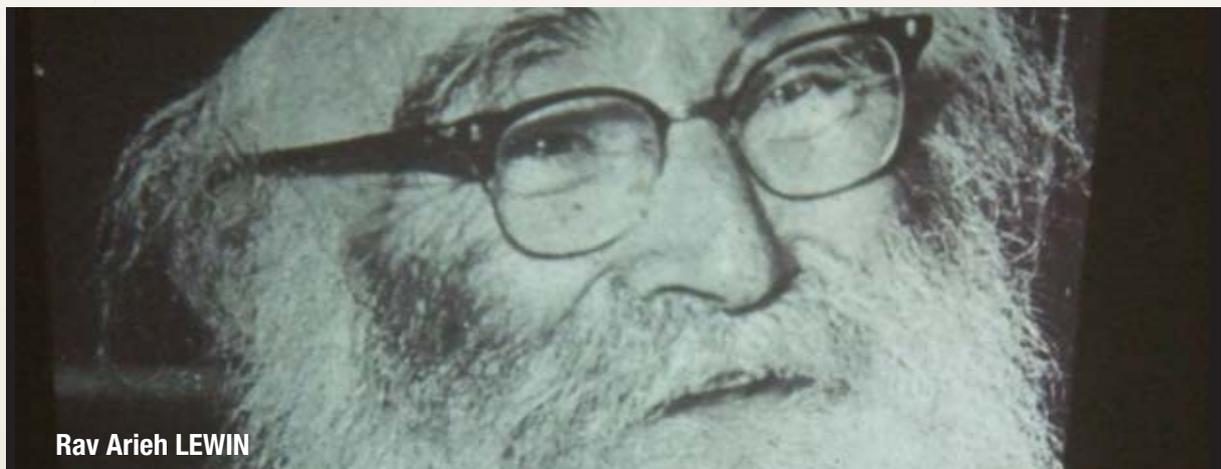
*Bamidbar (15, 38) : "Parle aux Bné Israël et tu leur diras de se faire des Tsitsit"*

On raconte sur le Maguid de Kelem qu'il eut un jour l'occasion de se trouver dans la ville d'eau de Dublin, près de Riga. Il y avait là des milliers de gens qui se rassemblaient pour se baigner de toute la Russie, en particulier de la ville voisine de Riga. Le Chabbath, le Maguid alla prier à la synagogue, et il vit que plusieurs habitants de Riga ne s'enveloppaient pas dans leur Talit pour prier, car ils avaient négligé de l'apporter dans leur voyage. Le Maguid monta sur l'estrade et dit : Messieurs ! Je vais vous raconter une histoire vraie.

Un jour d'été, j'étais à Riga. Je suis rentré dans une maison pour voir ses habitants, on m'a dit : «Il n'y a personne à la maison». «Où est le maître de maison ?», ai-je demandé, on m'a répondu : «Il est parti se reposer à Dublin.» Tout à coup, j'ai entendu un bruit de pleurs amers qui venaient de la pièce voisine. Je suis entré dans la pièce et j'ai vu qu'elle était vide, il n'y avait qu'un sac de Talit qui se trouvait là, et c'était le Talit qui sanglotait. Je lui ai demandé : «Talit, Talit, pourquoi pleures-tu ?» «Comment ne pleurerais-je pas, répondit le Talit, le maître de maison est parti avec tout l'or et tout l'argent qu'il possède et tout ce qui lui est cher, il n'a laissé que moi ici tout seul !» Je l'ai consolé : «Ne pleure plus, Talit ! un jour viendra où le maître de maison partira pour un chemin plus long que celui-là, et alors il laissera tout son or et tout son argent et tout ce qui lui est cher, et il n'emportera que toi...»



## "ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rav Arie LEWIN



## AU "HASARD" ...

### Biographie : Rav Moché Feinstein

Né en Lituanie en 1895, décédé en 1986. Descendant du Gaon de Vilna. Comptant parmi les grandes figures rabbiniques d'Europe orientale, il fuit l'URSS quelques années après la révolution bolchévique et s'installe aux États-Unis où il disparaît la veille de Pourim 1986. Ses réponses Halakhiques, caractérisées par leur grande clarté, comme par l'ampleur des sujets étudiés, sont rassemblées dans cette véritable encyclopédie que sont ses Iguérot Moché et en ont fait l'un des principaux décisionnaires de notre temps.



## LE RÉCIT DE LA SEMAINE

### Au tribunal avec Rav Gordon

En tant qu'avocat à Los Angeles, j'ai eu le privilège de représenter Chabad of the Valley durant des années, sous la direction du regretté Rav Yehoshua B. Gordon. En 2005, Chabad of the Valley se trouva mêlé à une sale histoire de faillite frauduleuse : des hommes d'affaires qui avaient offert leurs contributions aux activités du mouvement 'Habad voulaient maintenant les récupérer et prétendaient que cet argent leur avait été extorqué.

Si l'argument avait été accepté par le tribunal, cela aurait signifié une énorme perte financière pour le mouvement 'hassidique. Lors de l'instruction, Rav Gordon fut appelé à déposer son point de vue et je l'accompagnais. Il dut répondre à de nombreuses questions quant au travail effectué par le mouvement et la destination des fonds récoltés. Rav Gordon répondit de façon claire, expliquant exactement le fonctionnement de ses institutions, ce qui éveilla l'admiration de l'administrateur de tutelle. Durant la pause pour le repas, Rav Gordon me prit de côté pour me demander comment j'avais jugé ses arguments et sa stratégie de défense. Puis, soudain, il changea de sujet et me posa une toute autre question : le conseiller de l'administrateur était-il juif ? Je répondis que je n'en avais aucune idée : «Mais, de toute manière, à quoi bon ? Nous sommes en plein dans une confrontation très sérieuse, nous approchons du procès, le dossier touche à sa fin et les risques sont énormes !...» Une telle réponse ne convenait pas à Rav Gordon. Il affirma que, durant l'interrogatoire, il avait «senté quelque chose de juif» dans la façon du conseiller de poser ses questions sur le mouvement Loubavitch. Le «radar d'Ahavat Israël» de Rav Gordon fonctionnait constamment, même dans des situations aussi tendues qu'un procès !

- J'ai cru sentir une âme juive, insista-t-il. Je peux me tromper mais je ne le pense pas.

Et Rav Gordon m'annonça que notre collation devrait attendre car il devait courir prendre quelque chose dans sa voiture dans le parking souterrain. Je supposais qu'il allait chercher des documents qui nous aideraient dans notre déposition et me dirigeais vers la cafétéria pour manger tout seul mon sandwich. Rav Gordon revint, non pas avec des papiers mais avec sa pochette de Téfilines et des yeux pétillants de joie : «Si c'est un Juif, je veux lui faire mettre les Téfilines ! Je vous en prie, Baroukh, laissez-moi faire, je suis conscient de ce que je fais et c'est très important pour moi !»

J'étais hors de moi : «Vous êtes complètement fou !

Ce n'est ni l'endroit ni le moment pour cela ! Dois-je vous rappeler que vous risquez gros dans cette affaire ? Laissez tomber votre histoire de Téfilines et concentrons-nous sur ce procès !» Mes arguments ne servirent à rien. Rav Gordon prit son sac de Téfilines dans la salle où devait se poursuivre l'interrogatoire. Durant la dernière heure de cette séance épuisante, Rav Gordon demanda poliment au conseiller quel âge il avait et s'il était juif.

- Comment ? s'indigna-t-il. Ici, c'est à moi de poser les questions et c'est à vous d'y répondre !

A ce moment, je pris ma tête entre mes mains, sentant que cela tournait au roussi. Mais Rav Gordon insistait :

- Bien sûr, je répondrai à vos questions mais pouvez-vous, je vous prie, répondre à la mienne : êtes-vous juif ?

Le conseiller demanda au clerc, qui prenait des notes de toutes les conversations, de poser son stylo. L'air ennuyé, le conseiller répondit à Rav Gordon qu'il approchait de la soixantaine et qu'il était effectivement juif mais pas aussi pratiquant que nous. Pouvions-nous maintenant reprendre l'interrogatoire ?

Rav Gordon ne semblait pas tendu. Il se mit à expliquer ce que sont les Téfilines en demandant au conseiller s'il les avait déjà mis une fois dans sa vie. Très irrité maintenant, celui-ci répondit sèchement qu'il n'avait jamais mis les Téfilines auparavant et qu'il était temps de retourner aux choses sérieuses. Repoussant les papiers, Rav Gordon demanda au conseiller s'il pouvait lui mettre les Téfilines... Désespéré, je ne donnai même pas un coup de pied sous la table à Rav Gordon car, le connaissant, je savais que cela ne servirait à rien. Le conseiller déclara d'une voix forte que cette pause était maintenant terminée, qu'il ne croyait en rien de ce que Rav Gordon essayait de lui «vendre», qu'il refusait absolument de participer au rituel des Téfilines. Il demanda à ce que le clerc reprenne ses notes et qu'on complète cette déposition. Deux mois plus tard, nous sommes retournés au tribunal pour entendre le jugement.

Le juge commença à parler dans la vague, sans laisser apparaître quelle était son opinion et qui gagnerait. A un moment donné, il demanda à Rav Gordon quel était le point de vue de la Halakha quant au droit des donateurs de récupérer éventuellement leur contribution charitable. Sans notes et sans aucune préparation préalable, Rav Gordon (connu pour être un excellent conférencier et un érudit hors pair), répondit

par une analyse détaillée qui aurait fait pâlir de jalousie n'importe quel talmudiste. C'était brillant, solide, bien argumenté, avec d'abondantes citations des décisionnaires des siècles passés. Personnellement, j'étais absolument noyé dans toutes ces citations et ces idées complexes du 'Hochène Michpat. Le juge semblait très satisfait de ce magnifique exposé. Il demanda aux deux parties de se retirer dans le hall et d'essayer de parvenir à un compromis avant qu'il ne soit obligé de juger.

Après des heures de négociation passées dans le hall, nous étions encore à des kilomètres d'un compromis - en termes de millions de dollars. Soudain Rav Gordon me saisit par le bras et je reconnus dans ses yeux cette lueur enchantée qui m'avait tant dérangée la dernière fois. Il annonça qu'il acceptait la décision de l'avocat général à une condition : après que tout ait été réglé, Rav Gordon aurait le privilège de mettre les Téfilines au conseiller. Celui-ci accepta, à condition qu'aucune photo ne soit prise. Ainsi prirent fin des années de procédure avec de chaleureuses poignées de main. L'argent fut remis et Rav Gordon se rendit dans le bureau du conseiller pour conclure définitivement l'affaire en mettant les Téfilines au conseiller pour la première fois de sa vie.

Par la suite, Rav Gordon m'expliqua combien il était important pour lui de mettre les Téfilines à ce conseiller de Century City. «Reb Baroukh, vous devez comprendre que, pour moi, le procès me semblait passer au second plan à cet instant. Croyez-moi ou non, c'était insignifiant ! Tout ce qui m'intéressait alors, c'était de permettre à un autre Juif de mettre les Téfilines !». Si je n'en avais pas été témoin moi-même, je n'aurais sans doute jamais pu croire pareille histoire ! Je réalisai alors que son intuition était infaillible et que son «radar Ahavat Israël» était correctement calibré !

Notre collaboration professionnelle et notre amitié se sont poursuivies durant des années plus tard. Il est devenu mon compagnon d'étude et un ami très cher. Dans mes moments difficiles, il voyait à l'intérieur de mon âme avec la précision du laser et il est venu m'apporter la consolation dans ma période de deuil. Il savait quoi dire et comment le dire. Sa moralité dans les affaires était à toute épreuve. Il ne craignait que Dieu et ne craignait aucun homme. Il nous manque énormément !

Que son âme soit attachée à la Source de la Vie !

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



## UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

### Montée à la Torah, quel nom donner ? (Rav Avraham GARCIA)

**Question :** Lorsque l'on est appelé à la Torah, convient-il d'appeler le prénom en tant que fils du père ou de la mère ?

**Réponse :** La coutume Séfarade est d'appeler à la Torah sans dire le nom « Ya'amod Chlitchi » ou « Chlitchi Ya'amod ».

La coutume Ashkénaze est d'appeler par le nom, et on dira alors le nom du père. Ainsi, pour « Mi Chébérakh » [bénédictio après la montée à la Torah], on dira le nom du père [même pour les Séfarades].

Par contre, pour « Mi Chébérakh » pour la guérison, on fera mention du nom de la mère et non du père, comme nous le constatons du Zohar Lekh Lékh page 84 [voir Yad Ephraïm 17 et Yabi'a Omer tome 10 - Ora'h 'Haim 54].



## PERLE `HASSIDIQUE

*“Le but des plaisirs de ce monde est uniquement d'aider une personne à avoir le calme et la tranquillité d'esprit afin qu'il puisse orienter son cœur vers le service de D.ieu” (Le Ram'hal)*

## QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi les explorateurs ont-ils mentionné Amalek en premier parmi les nations hostiles qu'ils ont rencontrées ?
2. Outre l'incident des explorateurs, quel autre péché a conduit au décret des 40 années du désert ?
3. Caleb et Yehoshua, seuls à vanter Erets Israël, ont voulu rassurer les gens en disant qu'ils pourraient être victorieux. Comment le peuple a-t-il répondu ?

1. Pour les effrayer, car il les avait déjà attaqués.
2. Le veau d'or.
3. Il a voulu les lapider.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :  
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

**Juif.org**



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) - [contact@torah-box.com](mailto:contact@torah-box.com)

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU